

**SELARL Nicolas FANTAUZZI, titulaire d'un Office Notarial à CALVI,  
Résidence Casa Vecchia**

**CREATION DE TITRE DE PROPRIETE**

**COMMUNE DE CATERI**

**Suivant acte authentique reçu sous le Sceau de l'Etat par Maître Nicolas FANTAUZZI Notaire membre de la Société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée « SELARL Nicolas FANTAUZZI, notaire », titulaire d'un Office Notarial à CALVI, Résidence Casa Vecchia - BP 85, le 14 janvier 2020**

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil au profit de

Monsieur Antoine **SALVATORI**, retraité, demeurant à CATERI (20225) Né à CATERI (20225), le 3 juin 1899.

Célibataire.

Décédé à VIVARIO le 2 février 1996

Sur la commune de CATERI (HAUTE-CORSE) 20225. une parcelle de terre figurant ainsi au cadastre :Section : B, N° : 153, Lieudit : CALDAJA, Surface : 00 ha 01 a 05 ca,

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

*« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession , sauf preuve contraire.*

*Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »*

Les opérations seront reçues en l'Etude du notaire soussigné dans un délai maximum de 3 mois à compter de la parution du présent avis.

**Adresse mail de l'étude : [nicolas.fantauzzi@notaires.fr](mailto:nicolas.fantauzzi@notaires.fr)**

Pour avis Me Nicolas FANTAUZZI